

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DECEMBRE 2021

Le 6 Décembre 2021 s'est réuni, à 18h00 à la salle des Fêtes de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	x	SMA	DURAND Audrey	x
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	AE	SMA	CHEURLOT Aurélia	x
SMA	TURPIN Joël	AE	SMA	DAMILAVILLE Charles	x
SMA	POIRIER Mylène	AE	GY	AVEZARD Emily	x
GY	THUILLIER Philippe	x	GY	PAVLOVIC Sophie	AE
GY	DAM Aurélie	x	GY	RAHMOUNI Marie	x

Étaient absents excusés :

Madame FERREIRA-MARTINS Carine (donnant pouvoir à Madame CHEURLOT Aurélia)

Monsieur TURPIN Joël (donnant pouvoir à Monsieur DAMILAVILLE Charles)

Madame POIRIER Mylène (donnant pouvoir à Madame DURAND Audrey)

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h10 et nomme Madame AVEZARD Emilie, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Ouverture d'une ligne de Trésorerie
- Budget : mandatement investissement avant BP 2022
- Projet classe découverte 2022
- Délibérations
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 9 septembre 2021

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

2. Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Madame la présidente informe le Conseil, sur l'état de notre trésorerie qui s'avère insuffisante pour pouvoir rembourser la ligne de Trésorerie ouverte en 2020 à hauteur de 50 000€.

Selon les termes de la convention de crédit, l'intégralité des fonds mis à disposition devra être remboursé au 16 décembre 2021 au plus tard.

La Présidente propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000€ suite à l'offre reçue du Crédit Agricole aux conditions suivantes : frais de dossier 60€, commission d'engagement 0.25% du montant sollicité (soit 125€), Index EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0.00%, intérêts 0.90% sur les sommes débloquées et pas de commission de non-utilisation.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve l'ouverture de la ligne de trésorerie et autorise la Présidente à signer toutes pièces afférentes.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

3. Budget : mandatement investissement avant BP 2022

Madame la présidente explique que le budget investissement 2021 se répartissait de la manière suivante :

Chapitre 21 : 14 500.00 €

Soit un total de 14 500.00 €

Conformément aux textes, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% soit

3 625.00 €, à attribuer au chapitre 21 permettant d'honorer les factures d'investissement avant le vote du budget 2022

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

4. Projet classe découverte 2022

Madame la présidente informe les membres du Conseil du projet de classe découverte pour les classes de Mme KNOPP et de Mme LECOEUR soit 46 élèves, pour un séjour de 5 jours en Bretagne courant mars 2022. Les élus décident d'attribuer la somme de 87€ par enfant soit un total de 4000 € qui sera inscrit au budget 2022 ainsi que l'autorisation des 2 ATSEM à participer à ce voyage, leur prime restant à définir.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

5. Délibérations

➤ Convention prestation paie avec le CDG 45 : Annule et remplace la délibération 2021-07 du 9/09/2021

Suite au Conseil d'Administration du CDG 45 le 25 novembre 2021, une nouvelle convention d'adhésion à la prestation paie a été établie. La seule modification apportée par rapport à la précédente convention consiste à préciser que le CDG 45 n'est pas habilité à assurer la paie des établissements exerçant une compétence qui constitue un service public industriel et commercial.

Madame la présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de voter pour valider cette convention :

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

➤ Majoration des heures complémentaires :

Madame la présidente expose aux membres du Conseil que certains agents à temps non complet sont emmenés à réaliser des heures complémentaires. La compensation des heures complémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut, les heures complémentaires accomplies sont indemnisées, par principe, sans majoration.

Cependant, le décret n°2020-592 du 15 mai 2020 prévoit la possibilité de majorer les heures complémentaires. Madame la présidente propose d'instaurer un taux de majoration des heures complémentaires de 25 % pour chacune des heures complémentaires accomplies au-delà de la durée hebdomadaire de service jusqu'à la 35ème heure.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

6. Questions diverses :

➤ Tarifs cantine / garderie : pas d'augmentation prévue en 2022

➤ Madame la présidente explique avoir sollicité la Mairie de Châteauneuf-sur-Loire afin d'étudier la possibilité d'une éventuelle livraison des repas par la cuisine centrale de Châteauneuf-sur-Loire.

Voici la proposition tarifaire :

repas maternelle = 6,00 €/repas

repas élémentaire = 6,15 €/repas

Pour rappel avec API Restauration, le SIRIS paye 2.72 € / repas (pain compris) et 2.62 €/repas (sans le pain).

A l'unanimité, le Conseil rejette la proposition.

➤ Visite API RESTAURATION : le 24 novembre 2021, Madame la présidente et Madame la vice-présidente se sont rendues dans les locaux afin de visiter la cuisine centrale et de déjeuner sur place. Un agent de la cantine ainsi qu'un représentant de parents d'élèves élu étaient également présents. Un compte rendu détaillé de la visite sera ultérieurement réalisé.

➤ Concours de dessin organisé par les agents de la cantine et de la garderie.

Thème : les gnomes de Noël

Les meilleurs dessins seront affichés à la cantine dans le réfectoire et un gagnant par classe sera désigné.

Fin de la Séance : 19h25

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 6 décembre 2021
La Présidente, Chrystèle MAGNIN



